Dossier zonage d'assainissement de la commune de MONTHUREUX SUR SAONE (88)

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Mairie de MONTHUREUX SUR SAONE **10 rue de l'Hôtel de Ville** **88410 MONTHUREUX SUR SAONE**	M le Maire

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l''ensemble des eaux collectées	**Oui**
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif	**Oui**
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement	**non**
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	**non**

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)
Mise en place du zonage d'assainissement (non défini à ce jour)

Caractéristiques des zonages et contexte	
1.Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ? •Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? •Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?	**Non.**
1.Quel est le territoire concerné ?(joindre une carte du périmètre) **cf carte 1**	
2.Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? Si PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) : •Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? •Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche?	**Oui** **PLUI approuvé le 28/05/2019 (Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne)** **Cf carte 2**
1.La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?	**Non**
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :	
2.Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?1	**Oui**
3.Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	**Oui.**
Préciser ces études **: Schéma directeur d'assainissement**	

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
4.Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	**Non**
5.Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant : •d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ? •d'une zone conchylicole ? •d'une zone de montagne ? •d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ? •d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	 **Non** **Non** **Non** **Oui** **Oui**
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) **Carte 3 : Périmètre de protection de captage** **Carte 4 : PPRI**	

1.Le territoire dispose-t-il : •de cours d'eau de première catégorie piscicole ? •de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	 **Non** **Non**
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie):	
1.Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que: •Natura 2000 ? •ZNIEFF ? •Zone humide ? •Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? •Présence connue d'espèces protégées ? •Présence de nappe phréatique sensible ?	 **Non** **Oui** **Oui** **Non** **Non** **Non**
Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) ZNIEFF type II : Vôge et Bassigny ZNIEFF type I : Lit majeur de la Saône de Lironcourt à Monthureux (n°41008102) **Carte 5 : zones humides** Autres	
1.Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais)3 des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)? • Nom de la(des)Masse(s) d'eau superficielle :..**La Saône** • Nom de la(des)Masse(s) d'eau souterraine:……. Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)	**état écologique moyen et un état chimique bon**
2.Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur : •Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? •Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ? •Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?	 **Non** **Non** **Non**
Préciser lesquelles : Autres	
1.Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	**Non**
2.Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ? Autres :	**Réseau unitairel**
3.Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	**Oui**
4.Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage	**Non**

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1.Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	**Oui – Rue de la Perche zoné en AC**
2.Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ?	**Oui**
3.Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés •Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés? •Les non-conformités ont-elles été levées ? •Sont-elles en cours d'être levées?	**Oui** **Oui** **Non** **Oui**
1.Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif?	**Non**
2.La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	**Non**
3.Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel …) ?	**Oui**
Si oui, lesquels : **Rejet en milieu hydraulique superficiel si la perméabilité des sols ne permet pas l'infiltration des eaux usées**	
4.La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge ? •Par temps sec ? •Par temps de pluie ? •De façon saisonnière ?	 **Non** **Oui** **Oui**
1.Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)? Lesquelles :	**Sans objet**
2.Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ? •Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? •Autres :	**Oui, par une réduction des eaux claires parasites**

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1.Existe-t-il des risques ou enjeux liés à : •des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? •de ruissellement ? •de maîtrise de débit ? •d'imperméabilisation des sols ?	 **Non** **Non** **Non** **Non**
Lesquels	
1.Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	**Non**
Lesquelles : Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?	
2.Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?	**Non**
3.Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?	**Non**
4.Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	**Non**
Si oui, lesquelles ?	
5.Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?	**Non**
6.Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau7?	**Non**
1.Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? •Selon quelle fréquence ? •Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	**Non**
1.Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	**Non**
2.Avez-vous subi des •coulées de boues? •glissements de terrain dûs à un phénomène pluvieux? •Autres	 **Non** **Non**
1.Votre territoire fait-il parti : •d'un SAGE en déficit eau ? •d'une Zone de Répartition des Eaux ?	 **Non** **Non**

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1.Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	**Oui**
2.L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ?	**Non**
3.La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?	**Non**
4.Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	**Non**

Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?
Expliquez pourquoi : *Le projet de zonage d'assainissement vise à raccorder une rue (rue de la Perche) à un système de collecte déjà existant en assainissement collectif. La station d'épuration a une capacité de traitement suffisante pour supporter cette charge supplémentaire. Il s'agit donc d'une simple extension de réseau.*

Signature du Maire

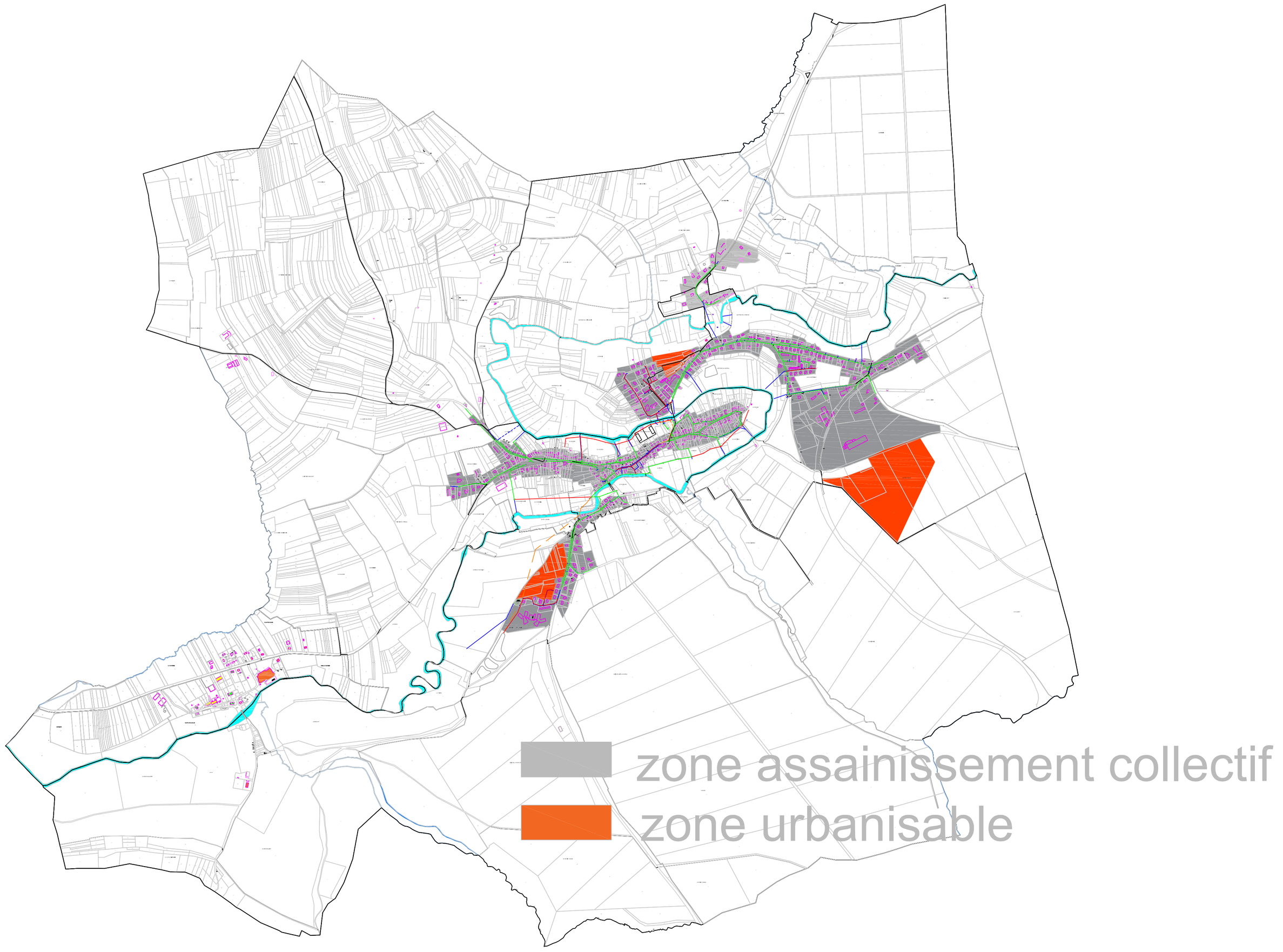
zone assainissement collectif
zone urbanisable

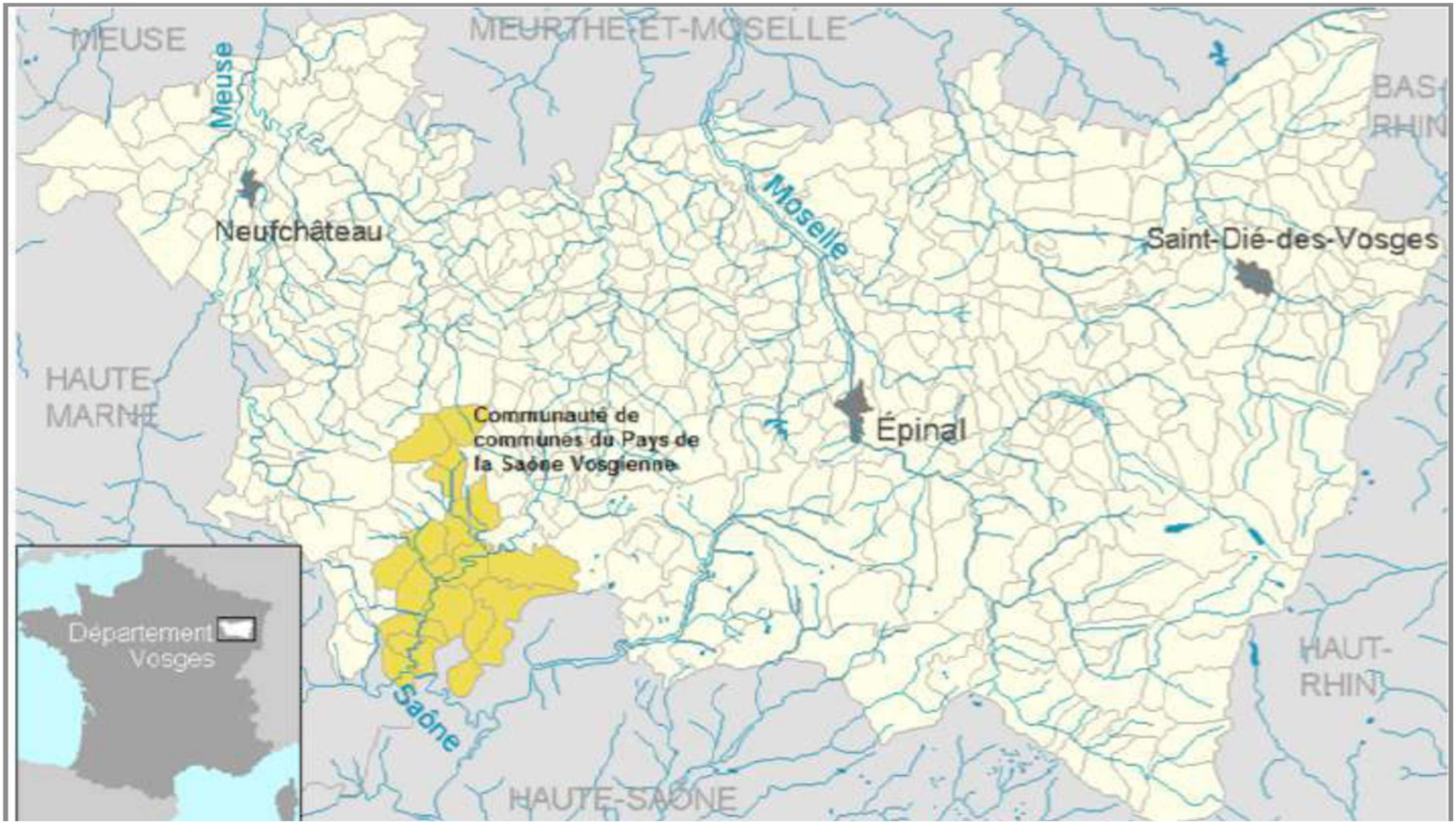
MEUSE
MEURTHE-ET-MOSELLE
BAS-RHIN
Meuse
Moselle
Neufchâteau
Saint-Dié-des-Vosges
HAUTE-MARNE
Communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne
Épinal
Département Vosges
Saône
HAUT-RHIN
HAUTE-SAÔNE

Annexe 4

CARTE DE SITUATION GENERALE

Définition des périmètres de protections rapprochée et éloignée

Extrait au 1/25.000ème de la coupure IGN Monthureux-sur-Saône 3319 Est (édition 1979)

- ● 1 - Captage de la source Bacco
  2 - Chambre de réunion générale des sources de la Dheule
  3 - Captage de la source Jacquot - la Dheule
  4 - Captage de la source Gaulard - la Dheule
  5 - Brise-charge de Barselieu
  6 - Chambre de réunion des Vignes
- ▲ Station de pompage et de traitement + réservoir des Vignottes (250 m3)
- ■ Réservoir de Mont-de-Savillon (100 m3)
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée
- Conduites d'adduction d'eau
- —— Trait de coupe géologique (Cf. annexe IV)

N

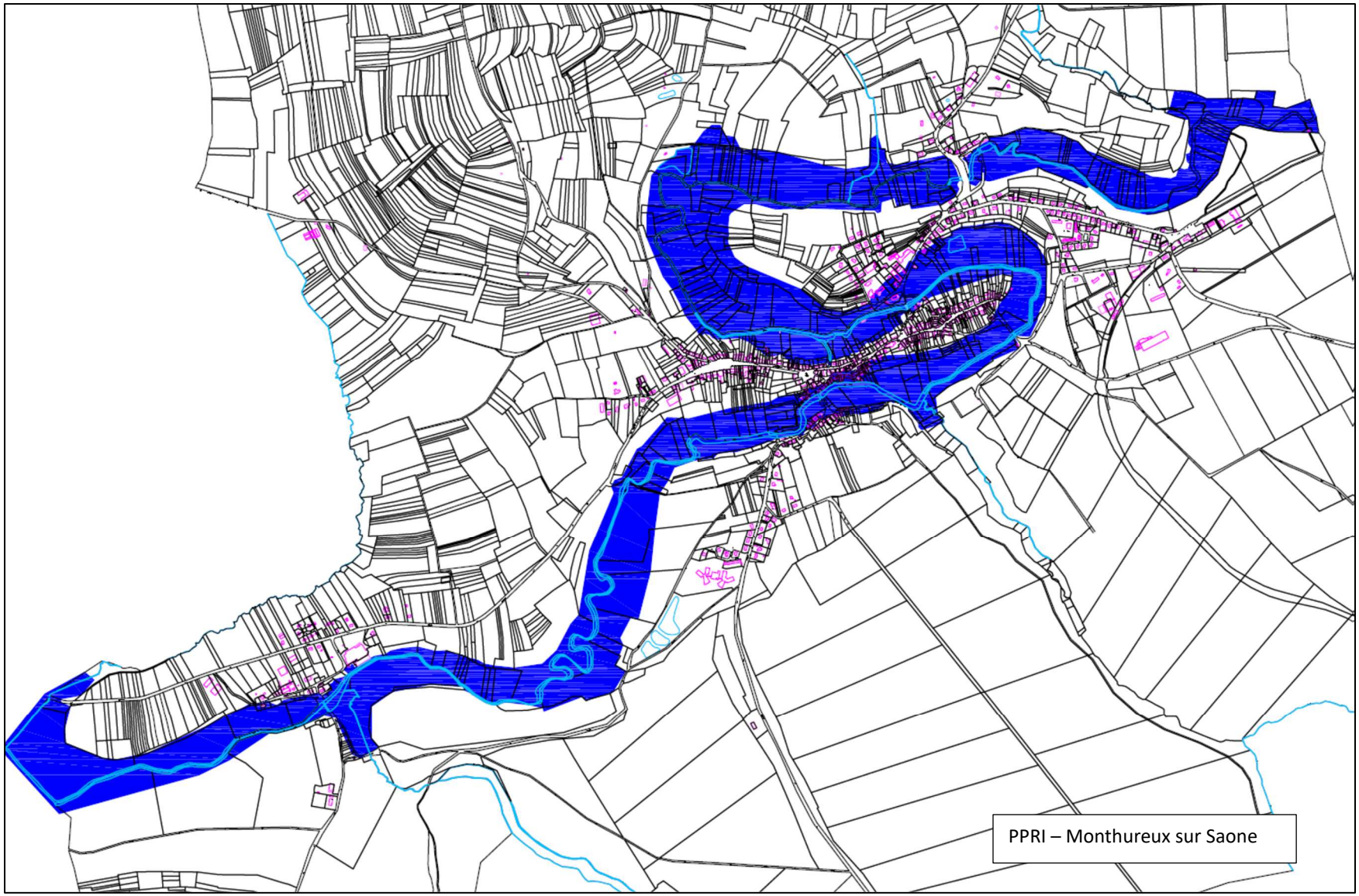
PPRI – Monthureux sur Saone

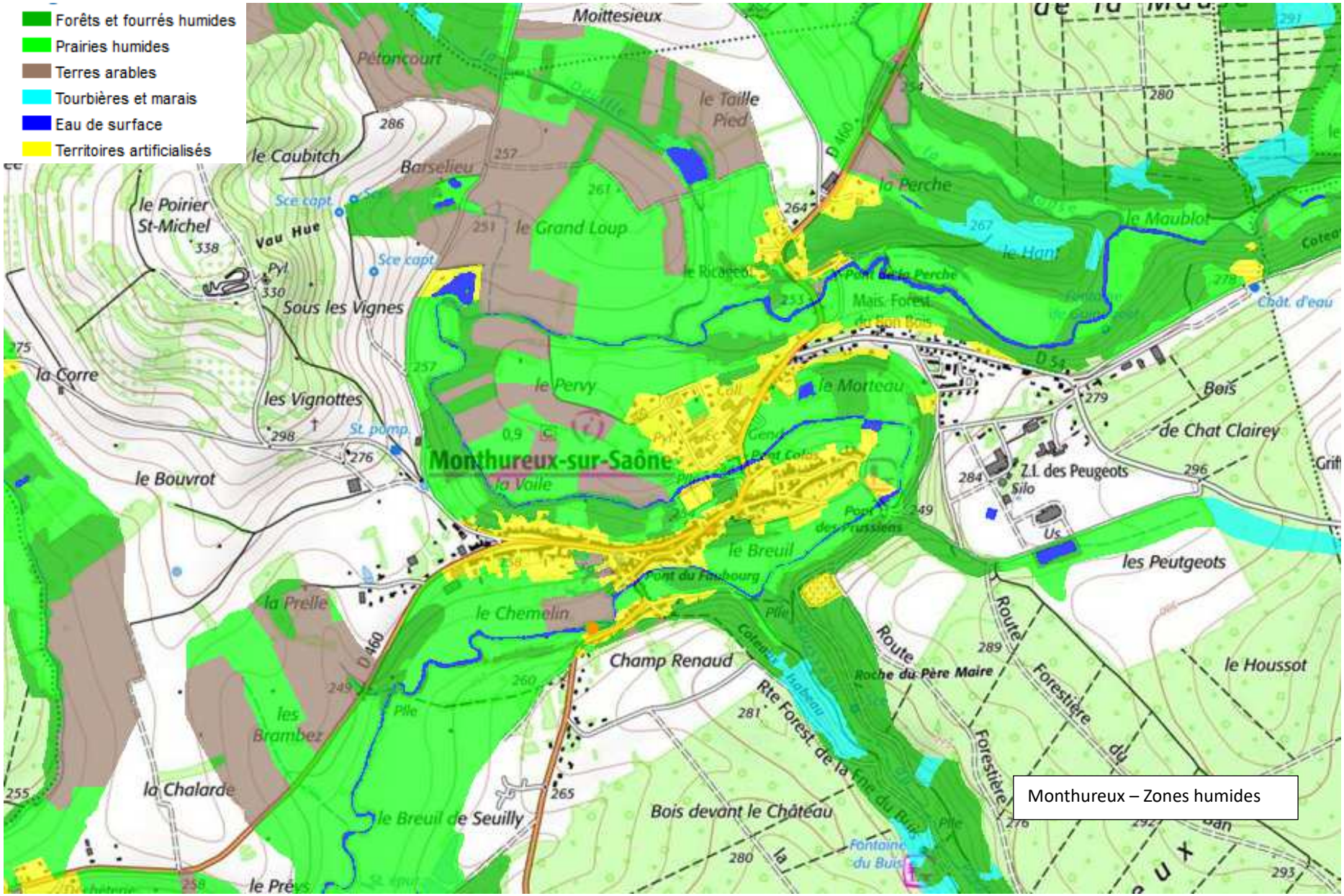
Forêts et fourrés humides
Prairies humides
Terres arables
Tourbières et marais
Eau de surface
Territoires artificialisés
Monthureux-sur-Saône
Moittesieux
Pétoncourt
le Caubitch
Barselieu
le Taille Pied
la Perche
le Maublot
le Poirier St-Michel
Vau Hue
le Grand Loup
Sous les Vignes
la Corre
les Vignottes
le Pervy
le Morteau
Bois de Chat Clairey
le Bouvrot
la Valle
Z.I. des Peugeots
Silo
les Peutgeots
le Breuil
Pont du Faubourg
la Prelle
le Chemelin
Champ Renaud
Route Forestière du Roche du Père Maire
le Houssot
les Brambez
la Chalarde
le Breuil de Seuilly
Bois devant le Château
Rte Forest. de la Fte du Rut
le Prévs
Monthureux – Zones humides